



TARIFS

LOCATIONS D'ESPACES

Tarifs pour les locations d'espaces* (TTC)				
	Associations locales, administrations publiques et partenaires		Associations nationales, entreprises	
	½ journée	journée / soirée**	½ journée	journée / soirée**
Auditorium	150€	300€	300€	600€
Auditorium + assistance technique	250€	500€	500€	1 000€
Salle de réunion	50€	100€	100€	200€
Salle de réunion + assistance technique	150€	300€	300€	600€
Plateau de réception	50€	100€	100€	200€

* Un supplément tarifaire lié à la mobilisation d'agents des Archives nationales du monde du travail peut s'appliquer (33 € par heure et par agent si les heures sont effectuées en semaine avant 9h et après 18h, ou les samedi et dimanche).

**La soirée s'étend de 18h à 22h.

Tarifs pour les prestations complémentaires (TTC)	
Nettoyage* (obligatoire dès la tenue d'un repas)	150€
Sécurité* (forfait soirée à partir de 100 personnes)	250€
Visite guidée** (bâtiment, exposition temporaire)	50€/heure

* Assuré par nos prestataires.

**Sous réserve de disponibilité de nos guides-conférenciers.

Toute prestation complémentaire (dont traiteur) est à la charge du demandeur (organisation et règlement), avec une coordination logistique nécessaire en amont avec les Archives nationales du monde du travail.



TARIFS

TOURNAGES

Tarifs pour les tournages de films de cinéma, fiction télé, émission de flux, publicité, clip, jeu vidéo (TTC) - (tarifs par jour et par espace)		
	Tournages	Préparation, montage démontage
Espace de travail occupé : bureaux, salle de tri, plateaux 3 et 4	800€	400€
Espace de travail non-occupé : salle de réunion, plateau 5, magasins (dont coursive)	400€	200€
Espace d'accueil du public occupé : hall d'exposition, salle de lecture	1 000€	500€
Espace d'accueil du public non-occupé : hall d'accueil, plateaux 1 et 2	400€	200€
Auditorium avec assistance technique pour ses équipements	1 000€	1 000€

La redevance inclut toutes les prestations de nettoyage des sanitaires mis à disposition (dont consommables), de sécurité du bâtiment (parking exclu) et ses accès pour une plage de 12h consécutives, ainsi que les frais liés à l'astreinte et aux consommations électriques.